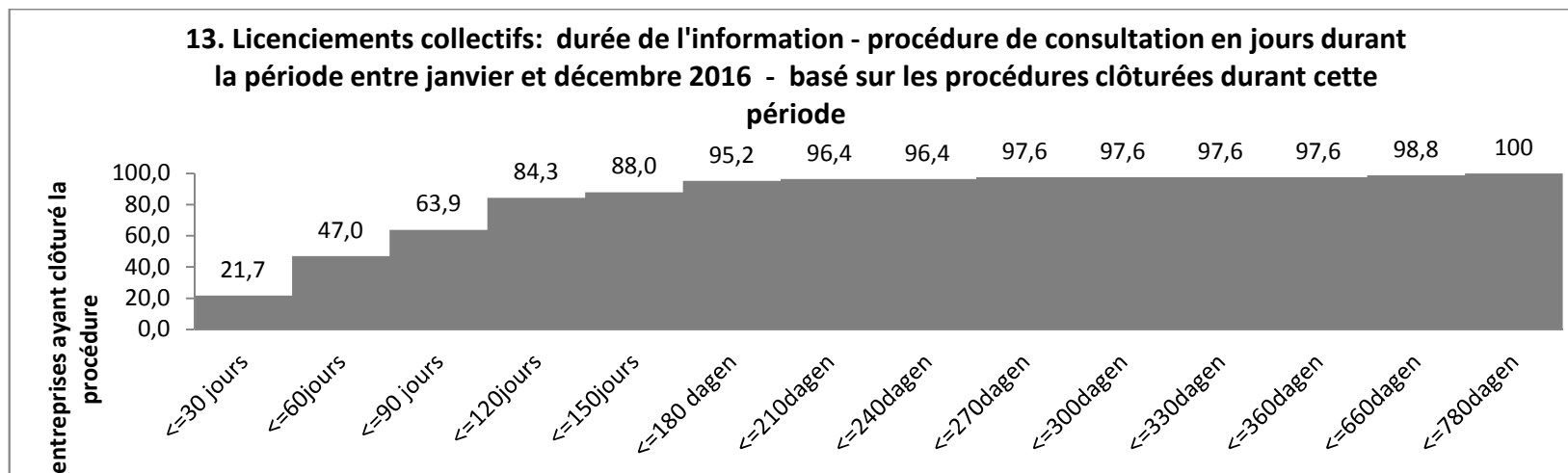


Durée de la procédure d'information et consultation en jours entre janvier et décembre 2016

Le tableau 13 nous permet de mettre en évidence que de toutes les procédures notifiées entre janvier et décembre 2016, presque un quart d'entre elles ont été notifiées dans un délai inférieur à 30 jours. Plus de 75% des procédures d'information et de consultation ont été notifiées endéans les 90 jours et moins de 5% des procédures d'information et de consultation ont duré plus de 180 jours.



A titre informatif, deux procédures ont duré respectivement 635 et 763 jours, ce qui est exceptionnel. Cela concerne des annonces de licenciements collectifs atypiques se déroulant sur un temps plus long.

La durée moyenne de clôture de la procédure d'information et de consultation durant la période de janvier à décembre 2016 est de 86 jours. En tenant compte du fait que le calcul contient quelques valeurs aberrantes avec des durées extrêmement longues ou extrêmement courtes, il est utile de procéder au calcul de la médiane : le résultat est alors de 66 jours. A titre de comparaison, voici les données des années précédentes : (2010 : moyenne de 87 / médiane de 72 – 2011 : moyenne de 71 / médiane de 57 – 2012 : moyenne de 57 / médiane de 42 – 2013 : moyenne de 86 / médiane de 57 – 2014 : moyenne de 72 / médiane de 52 – 2015 : moyenne de 76 / médiane de 64).